

G.F.M/30/08/93
REPUBLIQUE DU CONGO
Unité-Travail-Progrès

MINISTÈRE
MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET
DES REFORMES ADMINISTRATIVES

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DES CARRIERES
ADMINISTRATIVES

6 DECEMBRE 1993
DECRET N° 93-600 /MEPRA/DGFP/DGCA/portant
Promotion au titre de l'année 1988 de
certains Fonctionnaires des cadres de
la catégorie A, hiérarchie I des services
Techniques (Travaux Publics) en tête :
MARTIAL Gilbert ;

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

(/ISAS :

D.G.B.

(/u la Constitution du 15 Mars 1992 ;
(/u la Loi n° 0217/89 du 14 Novembre 1989 portant refon-
te du statut général de la Fonction Publique ;
(/u le décret n° 62/130/FP du 9 Mai 1962, fixant le ré-
gime des rémunérations des Fonctionnaires ;
(/u le décret n° 65/90 du 3 Mars 1960 fixant le statut
commun des cadres de la catégorie A1 des services Techniques ;
(/u le décret n° 65/170/FP/BE du 25 Juin 1965 réglemen-
tant l'avancement des Fonctionnaires ;
(/u le décret n° 74/90 du 31 Décembre 1974 abrogeant
et repaquant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5
Juillet 1962 fixant les échelonnements indiciaires des Fonction-
naires ;
(/u le décret n° 85/260 du 5 Mars 1985 déterminant le
circuit d'approbation des actes relatifs aux intégrations ,
avancements et révisions des situations administratives des
Agents de l'Etat ;
(/u le décret n° 90/426 du 14 Novembre 1990, portant
déblocage des effets financiers des avancements et des révi-
sions des situations administratives ;
(/u le décret n° 93/315 du 23 Juin 1993, portant nomi-
nation du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
(/u le décret n° 93/318 du 24 Juin 1993, portant nomi-
nation des Membres du Gouvernement ;
(/u le décret n° 93/322 du 19 Juillet 1993, portant or-
ganisation des intérêts des Ministres ;
(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21 Juin 1988, fixant le ré-
glement sur la solde des Fonctionnaires ;
(/u le décret n° 93-591 /MEPRA/DGFP/DGCA/SAV du
6 DECEMBRE 1993 /portant inscription au tableau d'avancement
au titre de l'année 1988 des Fonctionnaires des cadres de la
catégorie A, hiérarchie I des services Techniques (Travaux -
Publics) ;
(/u le décret n° 62/196/FP du 5 Juillet 1962 relatif à la nomi-
nation et à la révocation des fonctionnaires ;

D.G.C.F.

DECRET :

Article 1er : Sont promus aux échelons ci-après au titre de l'année 1993, les Fonctionnaires des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des services Techniques (Travaux Publics) dont les noms suivent ACCORDANT.

A - Ingénieurs.

Au 2^e Echelon, indice 1040.

- NABIALA (Gilbert) P/C du 24-07-88..... 301

Au 3^e Echelon, indice 1010.

- HOMPELET (Roger) P/C du 03-02-88..... 302

B - Ingénieur en Chef.

Au 1^{er} Echelon, indice 1530.

- ZHOLO (Oscar) P/C du 20-10-88..... 303

Article 2 : Le présent décret qui prendra effet au point de vue de l'ancienneté pour compter des dates ci-dessus indiquées et de la solde pour compter du 1^{er} Novembre 1993 sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République du Congo et communiqué partout où besoin sera -/-

Brazzaville, le 6 Décembre 1993

Par le Premier Ministre, Chef du Gouvernement,

Le Ministre de la Fonction Publique et des Réformes Administratives,

Jean Prosper

Général Jacques Joachim YHO-OPANGO

ANNEXES :

- JRC.....1
- CRP.....2
- STC/C.....3
- SAA.....2
- Intéressés.....3

- DSE/DECA.....3
- DECV.....2
- TRCV.....2
- SE.....2
- Dossiers.....9/56

- DSE/DECA.....1
- STC/IS.....2
- DECV.....2
- DSE.....2